



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 25 NOV. 2020

Réf. : 20-014676-D/ BDC-CE / TD

Monsieur le Député,

Conjointement avec plusieurs députés, vous m'avez fait part de votre préoccupation vis-à-vis de l'augmentation du nombre d'actes de cruauté dirigés contre des équidés. Sensible, comme vous, à ces actes particulièrement cruels, je puis vous faire part des informations suivantes.

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} novembre 2020, 457 faits d'atteintes aux équidés de toutes natures ont été recensés sur le territoire national. A ce stade, 83 cas sont formellement attribués à une action d'origine humaine et font l'objet d'investigations poussées pour en identifier les auteurs et les présenter à la justice. 80 cas doivent encore faire l'objet d'une levée de doute.

A la suite de mon déplacement conjoint avec le ministre de l'Agriculture dans l'Oise le 7 septembre dernier, nous avons rappelé à l'ensemble du monde équestre la mobilisation des services de l'État et notamment de la gendarmerie nationale pour lutter contre ce phénomène. L'office central de lutte aux atteintes à l'environnement et à la santé publique est avisé de chaque fait et centralise l'ensemble du renseignement judiciaire en lien avec la direction générale de la gendarmerie nationale. Elle est également à l'origine de messages de prévention diffusés depuis le 20 août sur les sites internet de l'institut français du cheval et de l'équitation (70 000 propriétaires de chevaux) et de la fédération française d'équitation. Dans le même temps, les investigations judiciaires mobilisent des moyens d'expertise nationaux autour notamment de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale, et plusieurs gardes-à-vue ont déjà eu lieu. Le 18 septembre dernier, la gendarmerie nationale a par ailleurs renforcé son partenariat avec les cinq principaux acteurs de la filière grâce à la signature de conventions spécifiques visant à améliorer les contacts en matière de prévention, de partage d'information et d'anticipation des menaces pesant sur les exploitations équestres.

Enfin, pour compléter le dispositif, au plus près des zones concernées par les faits, des dispositifs de surveillance particuliers sont mis en place, notamment des patrouilles dynamiques souvent pédestres pour rassurer les propriétaires et protéger les personnes et les animaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Gérald DARMANIN

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

